

Publié le 5 septembre 2008

Montpellier : la TaM mise sur les véhicules électriques

La société de Transport de l'agglomération de Montpellier (TaM) fait basculer deux services dans l'ère des véhicules électriques. La Saem, qui emploie 840 personnes et transportent 62 millions de voyageurs par an, s'était déjà engagée dans la voie du développement durable en 1999 en remplaçant progressivement ses 130 bus gazole par des bus au gaz naturel, en complément des deux lignes de tramway.



Titulaire du marché public pour la gestion du stationnement payant sur voirie, [TaM](#) s'est lancée dans l'aventure « électrique » en septembre 2006, avec l'acquisition, à titre d'essai, d'un mini-fourgon et d'un scooter électrique. En 2007, TaM Stationnement a complété son parc avec trois véhicules utilitaires supplémentaires qui assurent désormais la maintenance, la collecte et le nettoyage des 750 horodateurs du centre de Montpellier. « Cela représente un kilométrage global d'environ 55 000 kms/an, ce qui correspond à une réduction d'émission de 77 000 kg de CO₂ », commente Robert Giliotti, directeur du Stationnement de TaM. L'Ademe et la Région ont soutenu financièrement le projet à hauteur de 25 % du prix d'achat des véhicules de marques Gem et Mega (Aixam) qui ont coûté chacun entre 12 000 et 15 000 €.

« Pour que l'opération soit un succès, il a fallu que nos huit agents adhèrent au projet, explique le montpelliérain. L'argument écologique a fait l'unanimité, malgré une réduction en autonomie de trajet et une perte relative de confort avec la disparition de l'air conditionné et du chauffage ». S'ils ne polluent plus, les quatre véhicules sont également très peu gourmands en énergie. « Ils nécessitent peu d'entretien et consomment moins de 1 € d'électricité pour 100 kms parcourus, ajoute Robert Giliotti. De fait, leur coût de revient annuel, amortissements compris, est inférieur de 30 % à un véhicule essence et de 20 % à un véhicule diesel ».

Autre atout de ces nouveaux engins : leur souplesse en centre ville. Petits et maniables, ils permettent un accès plus facile aux horodateurs dont la maintenance et la collecte nécessitent des trajets courts et une répétition d'innombrables « stop and go », que supportent moins bien les véhicules thermiques. « Les méthodes de travail ont été modifiées et les tournées ont été adaptées à l'autonomie de 35 à 40 kms des véhicules ».

Devant ce succès, Velomagg', le service de location de vélos que propose TaM aux Montpelliérains depuis 2007, vient également de s'équiper de 2 véhicules électriques (GEM) pour le nettoyage de la quinzaine de vélostations du cœur de ville et le transfert des deux roues entre celles-ci. « Ces engins correspondent parfaitement à nos besoins, en particulier dans les zones piétonnes où ils sont discrets et mieux acceptés que les véhicules à essence », commente Brigitte Rabaud, directrice du développement de la TaM.